

Mardi 12 mars 2019 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de mars 2019. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger M. René Pépin
Mme Mélanie Martineau M. Simon Couture

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Mme Bianca Boulanger et M. Marcel Pépin, conseillers, sont absents.

2019-049 Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2019-050 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 5 février 2019 soient acceptées.

Adoptée.

2019-051 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 222 311.33\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2019-03.

Adoptée.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION,
PROJET DE RÈGLEMENT NO. 441-2019

Dans le cadre de la présentation du projet de règlement ci-haut mentionné et suite à l'avis public fixant une assemblée publique aux fins de consultation le **12 mars 2019**;

Monsieur le maire, Gaby Gendron, a expliqué les divers éléments du règlement ci-haut mentionné ainsi que les conséquences de son adoption, aucune personne n'étant présente à l'assemblée publique de consultation et suite à cette présentation, le règlement no. **441-2019** est adopté.

2019-052

RÈGLEMENT NO. 441-2019

**RÈGLEMENT NO. 441-2019 CONCERNANT LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'ajuster la rémunération des membres du conseil dont la charge de travail s'accroît d'année en année et qui doivent assister à de nouveaux comités ;

Attendu qu'il est nécessaire de remplacer les règlements antérieurs pour établir la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil pour l'année 2019 et prévoir les modalités du calcul d'indexation pour les exercices financiers suivants ;

Attendu qu'un avis de motion et présentation du projet de règlement a dûment été donné à la séance du conseil tenue le **15 janvier 2019** par **M. Marcel Pépin**, conseiller;

Attendu que l'avis public prévu par la loi à cet effet a été publié le **21 janvier 2019**, le tout conformément aux *articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Martineau, conseillère, appuyé et résolu que le règlement suivant portant le numéro **441-2019** soit adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant exprimé un vote favorable à son adoption.

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Frontenac pour l'année **2019** est fixée à **15 000\$** pour le maire et à **4 000\$** pour chacun des conseillers.

ARTICLE 3

La rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Frontenac pour l'année 2020 est fixée à **16 670\$** pour le maire et à **4 080\$** pour chacun des conseillers.

ARTICLE 4

Chaque membre du conseil recevra une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération.

ARTICLE 5

La rémunération prévue à l'article 3 est indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence au premier janvier 2021. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation identifié chaque année par la Régie des Rentes du Québec. Lorsque le produit du calcul prévu n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 6

Conformément à la Loi, les dispositions du présent règlement rétroagissent à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Frontenac, ce **12 mars 2019**.

Gaby Gendron, maire

Bruno Turmel, directeur général et
secrétaire-trésorier

2019-053

Attendu que M. Jean Théberge, opérateur d'eau potable ainsi que M. Francis Montplaisir, opérateur d'eau potable adjoint, pour 7 municipalités et que leur augmentation salariale sera la même pour toutes les municipalités selon leur contrat;

Attendu que les membres du conseil ont discuté de l'augmentation salariale de Mme Émilie Boucher et M. Richard Giguère pour l'année 2019;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accorde une augmentation salariale de 0.9% à M. Jean Théberge et à M. Francis Montplaisir, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, la même que pour les autres municipalités;

Que la Municipalité de Frontenac accorde une augmentation salariale de 0.9% à Mme Émilie Boucher et M. Richard Giguère, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019;

Qu'à compter du 1^{er} mai 2019, Mme Émilie Boucher ait un ajustement de salaire afin d'atteindre le nouveau salaire minimum fixé à 12.50\$ l'heure.

Adoptée.

2019-054

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE ET DE GYROPHARES

Attendu que les municipalités de Frontenac, Marston-Canton, Piopolis et Lac-Mégantic ont signé une entente relative à la protection incendie;

Attendu que *l'article 6.4* de cette entente stipule que tout achat de plus de 50 000\$ doit être décrété par résolution ou règlement de chacune des municipalités parties à l'entente;

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic a demandé des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette de service et qu'elle doit acquérir et installer des gyrophares et prévoir le lettrage sur ladite camionnette de service;

Attendu que les coûts d'acquisition s'élèvent à plus de 50 000\$, incluant toutes les taxes applicables;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac entérine l'acquisition d'une camionnette de service et de gyrophares de la Ville de Lac-Mégantic, et ce, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale relative à la protection incendie.

Adoptée.

2019-055

Attendu que le contrat de travail de M. Martin Boucher, embauché à titre de 3^{ième} employé pour le déneigement, devait prendre fin le 16 mars 2019;

Attendu que M. Guy Boutin, inspecteur municipal, a demandé aux membres du conseil de prolonger le contrat de M. Martin Boucher, étant donné que des réparations doivent être effectuées sur la machinerie;

Attendu que M. Sylvain Lachance, employé de voirie, a été embauché afin de remplacer M. Stéphane Trépanier, de façon temporaire, à compter du 11 novembre 2018 jusqu'au 31 mars 2019;

Attendu que M. Stéphane Trépanier doit revenir au travail de façon progressive à raison de quelques heures par semaine;

Attendu que les membres du conseil ont rencontré M. Sylvain Lachance afin de vérifier son intérêt à poursuivre son emploi jusqu'à ce que M. Stéphane Trépanier revienne au travail selon son horaire habituel d'avant son AVC, soit jusqu'à environ la fin du mois d'août;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac prolonge le contrat de travail de M. Martin Boucher à titre de 3^{ième} employé pour le déneigement, pour qu'il puisse effectuer des travaux de mécanique sur la machinerie, et que son contrat de travail se termine le 27 avril 2019.

Que la Municipalité de Frontenac prolonge le contrat de travail de M. Sylvain Lachance jusqu'à ce que M. Stéphane Trépanier puisse reprendre son travail avec son horaire habituel d'avant son AVC, soit jusqu'à la fin du mois d'août.

Adoptée.

2019-056

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit demander des soumissions pour l'achat de chlorure de calcium;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions pour l'achat de 40 sacs de 1 tonne métrique de chlorure de calcium solide et qu'elle fasse aussi une demande de soumission pour l'achat de 65 000 litres de calcium liquide, pour l'entretien des routes de la municipalité, à au moins 2 fournisseurs.

Adoptée.

2019-057

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire effectuer des travaux de creusage de fossés et de rechargement sur différentes routes de la municipalité;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions séparément pour :

- le transport à l'heure avec camions 10 roues et 12 roues;
- le prix à l'heure pour une pelle hydraulique avec opérateur;

Que les soumissions soient demandées aux fournisseurs de la région.

Adoptée.

2019-058

Attendu que la municipalité a reçu plusieurs demandes afin de sécuriser la circulation à pied ou en vélo sur la Route 204, entre la rue Des Cèdres et du 3^{ème} Rang, soit par la réduction de la vitesse sur la Route 204, soit par l'ajout d'un trottoir de la rue Des Cèdres à la rue St-Jean;

Attendu que des membres du conseil ont rencontré des représentants du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de discuter de la possibilité d'ajouter un trottoir ou piste multifonctionnelle sur la Route 204, de la rue Des Cèdres à la rue St-Jean;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, après discussions avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, demande un permis de voirie afin d'ajouter un trottoir ou piste multifonctionnelle sur la Route 204, de la rue Des Cèdres à la rue St-Jean;

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette demande.

Adoptée.

2019-059

Attendu que la municipalité désire aller de l'avant dans le projet d'ajout d'un trottoir ou piste multifonctionnelle sur la Route 204, de la rue Des Cèdres à la rue St-Jean, afin de sécuriser la circulation à pied ou en vélo sur la Route 204;

Attendu qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénieurs afin d'évaluation la faisabilité du projet;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, demande à M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc. de faire une estimation des coûts pour la réalisation d'un projet d'ajout d'un trottoir ou piste multifonctionnelle sur la Route 204, de la rue Des Cèdres à la rue St-Jean, afin de sécuriser la circulation à pied ou en vélo sur la Route 204.

Adoptée.

2019-060

Attendu que les employés de voirie ont été avisés à plusieurs reprises qu'il ne pouvait y avoir aucun passager dans les véhicules de la municipalité sans une autorisation au préalable du conseil;

Attendu que cette consigne n'est toujours pas respectée;

Attendu que la municipalité a demandé à son assureur de faire des vérifications de notre responsabilité en cas d'accident si des passagers non autorisés se trouvaient dans un véhicule de la municipalité;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac réitère la consigne aux employés de voirie qu'il ne doit y avoir aucun passager dans les véhicules de la municipalité sans une autorisation au préalable du conseil;

Que la municipalité remette et fasse signer à chaque employé de voirie les recommandations qui nous ont été transmises par notre assureur quant à la responsabilité de la municipalité advenant un accident avec des passagers non autorisés dans un véhicule de la municipalité;

Qu'en cas de non-respect de cette consigne, la municipalité pourrait être obligée de mettre en place des mesures disciplinaires, envers l'employé fautif, impliquant des sanctions disciplinaires qui seront imposées progressivement selon la gravité et la fréquence de la faute.

Adoptée.

2019-061

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE MIXTE,
MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

Attendu qu'un promoteur s'est adressé à la municipalité afin de permettre la mise en place d'un bâtiment de condos commerciaux et industriels sur les lots 4 972 888 et 6 294 206;

Attendu que le projet vise à permettre la location de condos pour des promoteurs industriels et commerciaux;

Attendu que ces lots sont inclus dans les zones M-1 et R-6;

Attendu qu'une modification des limites de zones est nécessaire afin de permettre la mise en place du projet;

Attendu que le conseil municipal est favorable au projet en raison de son impact probable au niveau du développement économique;

Attendu que le conseil municipal souhaite créer une zone exclusive pour le projet afin d'y encadrer les usages autorisés ainsi que les conditions de mise en place;

Il est proposé par M. Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Demander à la MRC du Granit de préparer les documents nécessaires afin de procéder à la modification de son règlement de zonage afin de créer une zone avec les lots 4 972 888 et 6 294 206 afin de permettre la mise en place d'un bâtiment de condos commerciaux et industriels.

Adoptée.

2019-062

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité année après année;

Attendu qu'étant donné la charge de travail des employés de voirie, il est de plus en plus difficile d'effectuer ce travail;

Attendu que nous avons reçu l'offre de services d'Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour l'entretien annuel des différentes plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour faire l'entretien annuel des plates-bandes de la municipalité, pour un montant de 2 470\$ plus taxes, pour l'année 2019.

Adoptée.

2019-063

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire annuler les anciennes servitudes d'aqueduc et d'égouts, situées à l'arrière des propriétés au sud de la Route 204, suite au déplacement des tuyaux d'aqueduc et d'égouts en face des propriétés;

Attendu la municipalité doit retenir les services d'un notaire pour annuler ces servitudes;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Me Josée Byrns, notaire de la firme Cain Lamarre, de préparer le contrat afin d'annuler les anciennes servitudes d'aqueduc et d'égouts, situées à l'arrière des propriétés au sud de la Route 204, suite au déplacement des tuyaux d'aqueduc et d'égouts en face des propriétés;

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée.

2019-064

SAE PLUS

Considérant que:

- Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000\$/an dans les SAE et ce depuis plus de 10 ans;
- La fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2018;
- Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);
- À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;
- Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;
- La MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;
- La MRC comptait en 2018, 18 SAE Plus sur une possibilité de 20;
- Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;
- 13 municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que :

- La Municipalité de Frontenac s'engage à payer le montant de base de 1 000\$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-

nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend;

- a) Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- b) 1 journée de formation en secourisme;
- c) Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- d) Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- e) Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- f) Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie.
- g) T-shirt SAE Plus un par animateur
- h) Des ateliers humoristiques gratuits
- i) Location de capsules d'animation gratuite à la MRC
- j) Accès aux applications de l'Association des camps du Québec
- k) Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique, etc.

Adoptée.

2019-065

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande pour accueillir au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2019, un enfant ayant des besoins particuliers et nécessitant la présence constante d'un accompagnateur;

Attendu qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) afin de défrayer une partie des coûts pour l'embauche d'une personne pour accompagner un enfant ayant des besoins particuliers;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention à l'ARLPPHE dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de l'Estrie afin de faire l'embauche d'une personne pour accompagner au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2019, un enfant ayant des besoins particuliers.

Adoptée.

2019-066

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande dans le cadre du programme Support à l'Action Bénévole, Volet Aînés;

Attendu que la municipalité désire faire le réaménagement du local des Activités Féminines avec rénovation de la salle de bain, l'achat de tables et le renouvellement du tapis de la table de billard;

Attendu que la mise en œuvre de ce projet permettra aux usagés d'avoir accès à un local plus accueillant et fonctionnel pour participer aux différentes activités organisées par la municipalité;

Attendu que le changement du tapis permettra à la ligue de billard de continuer ses activités et même de les bonifier;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 3 000\$ au programme Support à l'Action Bénévole, Volet Aînés, afin de faire le réaménagement du local des Activités Féminines avec rénovation de la salle de bain, l'achat de tables et le renouvellement du tapis de la table de billard et qu'elle s'engage à garantir la différence d'environ 3 000\$ à même son budget.

Adoptée.

201-067

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande dans le cadre du programme du Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit;

Attendu que la municipalité désire faire la construction d'un toit sur la patinoire et d'un bâtiment de services avec local multifonctionnel en annexe à la patinoire extérieure qui permettraient de mieux encadrer l'organisation de nombreuses activités physiques, sportives et récréatives pour les jeunes et moins jeunes;

Attendu que la construction d'un toit sur la patinoire et l'ajout d'un bâtiment de service en annexe permettront aux utilisateurs d'avoir un endroit à l'abri et chauffé, avec les services sanitaires, pour pouvoir mettre les patins à glace, patins à roulettes, l'équipement de hockey, etc..., à proximité de la patinoire pour l'utiliser à son maximum. Ils serviront aussi à la clientèle du camp de jour estival (SAE). L'accès au 2^{ième} étage du bâtiment de service permettra aux parents et accompagnateurs d'être à l'abri dans un endroit chauffé durant l'hiver, leur donnant une vue sur la patinoire lors de la pratique des activités de leurs enfants, amis et collègues;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 4 000\$ au programme du Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit, afin de faire la construction d'un bâtiment de services avec local multifonctionnel en annexe à la patinoire extérieure qui permettrait de mieux encadrer l'organisation de nombreuses activités physiques, sportives et récréatives pour les jeunes et moins jeunes et qu'elle s'engage à garantir la différence à même son budget et d'un règlement d'emprunt à venir.

Adoptée.

2019-068

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande dans le cadre du programme du Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole du Canada;

Attendu que la municipalité désire faire la construction d'un toit permanent au-dessus de la patinoire extérieure existante construite en 2014 et l'ajout d'un bâtiment annexe chauffé avec les services sanitaires;

Attendu qu'entièrement construite en acier d'une hauteur libre de 6 mètres et d'une superficie d'environ 1 500 m², avec revêtement métallique, aérateur de toit, filet pare-oiseaux, parois déroulantes pour protéger des intempéries. L'infrastructure sera également munie d'un système d'éclairage. Un projet rassembleur qui devrait prendre forme au cours de l'été 2019;

Attendu que l'ajout d'un tel bâtiment multifonctionnel permettrait aux citoyens, au SAE et aux organismes locaux de mieux planifier leurs activités et de les pratiquer en toute quiétude, sans avoir à subir les perturbations météorologiques. Il a pour but d'augmenter l'achalandage à la patinoire, de stimuler la vie communautaire par la mise en place de nouvelles ligues de

sports de façon mieux structurée et encourager l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie des gens de tous âges, tout au long de l'année;

Attendu que ce projet a également pour objectif d'accueillir des événements régionaux qui encouragent une vie active. Enfin, il vise à devenir un lieu de rassemblement par excellence pour une multitude d'activités, tant en été qu'en hiver;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 25 000\$ au programme du Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole du Canada, afin de faire la construction d'un toit permanent au-dessus de la patinoire extérieure existante construite en 2014, avec structure en acier d'une hauteur libre de 6 mètres et d'une superficie d'environ 1 500 m², avec revêtement métallique, aérateur de toit, filet pare-oiseaux, parois déroulantes pour protéger des intempéries. La construction d'un bâtiment chauffé en annexe avec les services sanitaires permettra de compléter le projet que la municipalité s'engage à garantir la différence à même son budget et un règlement d'emprunt à venir.

Adoptée.

2019-069

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive;

Attendu que la municipalité désire faire l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au parc Sachs-Mercier et l'installation de l'éclairage dans le stationnement;

Attendu que ce projet vise à assurer une meilleure accessibilité et sécurité des lieux afin de rendre plus accessible l'accès au lac Mégantic pour les pêcheurs et plaisanciers de la municipalité, de la MRC ou toute personne étant de passage dans notre région;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 45 000\$ au Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive, afin de faire l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au parc Sachs-Mercier et l'installation de l'éclairage dans le stationnement et qu'elle s'engage à garantir la différence à même son budget.

Adoptée.

2019-070

Attendu que la municipalité a reçu une demande afin de participer au Festival bateaux-dragons de la Maison La Cinquième Saison. Cette activité de financement aura lieu les 13 et 14 juillet 2019, à la Baie-des-Sables de Lac-Mégantic;

Attendu que cette activité de financement se veut festive et amicale, c'est un grand rassemblement qui permettra de fortifier les liens avec les familles, les amis et avec plusieurs autres participants;

Attendu qu'il s'agit d'un tournoi regroupant environ 20 équipages qui participeront à des courses d'une distance de 200 mètres et chaque équipage doit recueillir un minimum de 2 100\$ en dons, commanditaires ou souscriptions volontaires;

Attendu que le but ultime de tous les participants du Festival est de supporter financièrement la mission de la Maison Cinquième Saison qui est d'offrir gratuitement des soins palliatifs de qualité aux malades et du support à leurs proches;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac désire former un équipage pour représenter la municipalité et qu'elle fera un don de 2 100\$ pour l'occasion;

Que la Municipalité de Frontenac fasse un appel à tous via le journal municipal afin de trouver 21 personnes pour faire partie de l'équipage du bateau dragon de la municipalité.

Adoptée.

2019-071

Attendu que l'organisation du Tour de Beauce présente deux compétitions cyclistes passant sur le territoire de la municipalité, la 1^{ière} du 19 au 23 juin 2019 et la 2^{ième} le 22 septembre 2019;

Attendu que le Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Frontenac pour le droit de passage sur son territoire;

Attendu que ces événements sportifs cadrent bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise l'organisation du Tour de Beauce, à circuler sur le territoire de la municipalité le 1^{ière} du 19 au 23 juin 2019 et la 2^{ième} le 22 septembre 2019;

Que la municipalité avise la Direction régionale du ministère des transports, qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de ces activités.

Adoptée.

2019-072

Attendu que les organisateurs du Défi Challenge Québec 800 présente une compétition de course à pied à relais qui passera sur le territoire de la municipalité le 17 mai 2019;

Attendu que le Défi Challenge Québec 800 doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Frontenac pour le droit de passage sur son territoire;

Attendu que ces événements sportifs cadrent bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise l'organisation du Défi Challenge Québec 800, à circuler sur le territoire de la municipalité le 17 mai 2019;

Que la municipalité avise la Direction régionale du Ministère des Transports, qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de ces activités.

Adoptée.

2019-073

AUTORISATION DE PASSAGE – CANADAMAN/CANADAWOMAN

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 6 et 7 juillet prochains;

Attendu que les participants le 7 juillet emprunteront en vélo plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes;

Attendu que les participants le 6 juillet emprunteront en vélo la route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis;

Attendu que le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile;

Attendu que les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la Municipalité de Frontenac les 6 et 7 juillet prochains;

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

Adoptée.

2019-074

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit renouveler sa licence de radio pour le téléphone de la plage du lac Aux Araignées pour qu'elle soit en vigueur;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac renouvelle sa licence de radio pour le téléphone de la plage du lac Aux Araignées, pour un montant de 41\$.

Adoptée.

2019-075

Attendu que les salaires des employés s'occupant de l'entretien de la patinoire sont déboursés par le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney);

Attendu qu'une partie du salaire d'une animatrice sera défrayée à même les argents provenant d'un programme d'emploi d'été fédéral pour étudiants et le reste par le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney);

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 8 000\$ au Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), pour lui permettre de payer les salaires, les remises fédérales et provinciales des employés s'occupant de l'entretien de la patinoire et en attendant de recevoir la subvention en question pour l'animatrice devant travailler au SAE durant l'été.

Adoptée.

2019-076

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire organiser une journée d'activités dans le cadre du mois de l'arbre;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac organise une journée de l'arbre et de l'environnement le samedi 1^{er} juin 2019, lors de laquelle il y aura une distribution gratuite d'arbres, de compost ainsi qu'une vente de garage sur les terrains de la municipalité.

Adoptée.

2019-077

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive, volet B;

Attendu que la municipalité désire faire l'ajout d'une station de nettoyage des bateaux au parc Sachs-Mercier;

Attendu que ce projet vise à prévenir l'arrivée et la propagation des espèces aquatiques envahissantes dans le lac Mégantic et aussi de conserver la qualité de l'eau actuelle du lac;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 15 000\$ au Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive, volet B, afin de faire l'ajout d'une station de nettoyage des bateaux au parc Sachs-Mercier pour prévenir l'arrivée et la propagation des espèces aquatiques envahissantes dans le lac Mégantic et aussi de conserver la qualité de l'eau actuelle du lac et qu'elle s'engage à garantir la différence à même son budget.

Adoptée.

2019-078

Attendu que la Municipalité de Frontenac a été sollicitée afin de commanditer le Gala Reconnaissance employés et employeurs;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac commandite le Gala Reconnaissance employés et employeurs, selon la catégorie *Granit*, pour un montant de 1000\$.

Adoptée.

2019-079

Attendu que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est en campagne de financement pour l'année 2019-2020 et que le coût pour notre municipalité est de 100\$;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2019-2020 et verse sa cotisation prévue au montant de 100\$.

Adoptée.

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE
LA SANTÉ MENTALE 2019**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal du 12 mars 2019 la Municipalité de Frontenac, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.

Adoptée.

Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement de l'offre de services en cas de sinistre de la part de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, afin de signer l'entente de services aux sinistrés advenant une situation d'urgence;

Attendu qu'une contribution minime est établie selon le nombre de citoyens couverts;

Attendu que cette entente de services est pour une durée de 3 ans et couvre en cas de sinistre en autres l'aide à l'hébergement, à l'alimentation et à l'habillement de secours;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac renouvelle l'offre de services aux sinistrés proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour une durée de 3 ans, fournissant en cas de sinistre l'aide à l'hébergement, à l'alimentation et à l'habillement de secours, pour un coût minime basé sur le nombre de citoyens couverts, soit 298.01\$;

Que M. Gaby Gendron, Maire, et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer l'entente de services.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personnes dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Radar pédagogique
- Remise d'un document sur les immobilisations prévues en 2019
- Toit et bâtiment annexe à la patinoire
- Embauche des animateurs et accompagnatrice pour le SAE
- Tarifs du SAE
- Sauveteur et personne à l'accueil de la plage
- Participation de la municipalité pour l'accompagnatrice d'un enfant à besoin particulier au SAE

- Demandes de dons refusées
- APLM : panneaux d'informations à être installés au parc riverain et au Motel-sur-le-Lac
- CDLF : passage piétonnier; local pour les jeunes et nouveaux arrivants

- Numéros civiques (borne 911) à être remplacés
- Inspection de l'hôtel de ville par le service incendie de Lac-Mégantic
- Formation StratJ pour les élus
- Réunion le 26 mars à la MRC du Granit sur les espèces envahissantes

- Investissements routiers 2019-2021 par le Ministère des Transports
- Sorties incendie
- Vente pour taxes
- Accusé de réception de notre résolution concernant le registre des armes à feu

- Documents concernant la demande de Granit Excavation auprès de la CPTAQ

- Demande refusée à l'Écho de Frontenac de participer au cahier emploi

- Programme de subvention pour la Fête Nationale du Québec
- Rapport de la MRC du Granit sur la qualité de l'eau des principaux tributaires du lac Mégantic

- Politique contre le harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

- Règlement de la MRC du Granit sur la rémunération du préfet, des membres du conseil et des comités

- Documents de la MRC du Granit sur la politique d'accueil, territoire accueillant et inclusif

- Programme de commandite par Hydro-Québec
- Liste des ententes que la municipalité a avec la Ville de Lac-Mégantic
- Augmentation des tarifs du SAD du Granit
- Différents documents d'information de l'ADMQ et de la FQM

2019-082

Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mars 2019 soient levées, 21 h 21.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 13 mars 2019 et ce, pour la résolution 2019-051, 2019-053, 2019-054, 2019-055, 2019-059, 2019-062, 2019-063, 2019-064, 2019-070, 2019-074, 2019-075, 2019-078, 2019-079 et 2019-081.

Bruno Turmel, Directeur Général
Et Secrétaire-Trésorier